

ACTU' ASSISES



Août 2013

n°6

Des acteurs au cœur de l'action !

A quelques jours de la prochaine conférence environnementale, à quelques semaines de la 12^e édition des Assises des Déchets, un nouveau numéro d'Actu'Assises met en lumière les positions du monde associatif (FNE), des administrations (les ministères français et néerlandais de l'environnement) et des collectivités territoriales (AMF) concernant la prévention et la gestion des déchets : c'est ainsi que la prévention, le recyclage ou encore l'économie circulaire seront sans nul doute, au cœur des débats de cette prochaine édition des Assises.

Ne manquez pas les
12^e Assises des Déchets à
Nantes !

Inscription sur :
www.assises-dechets.org



SOMMAIRE

 La politique déchets, état des lieux.....	p2
Interview de Bruno GENTY	
Président	
France Nature Environnement	
 Les axes opérationnels de la nouvelle politique déchets.....	p5
Interview de Christine CROS	
Chef du bureau planification & gestion des déchets	
MEDDE	
 Succès du recyclage au Pays-Bas : analyse.....	p6
Interview de Wilma MANSVELD	
Secrétaire d'Etat	
Ministère de l'infrastructure et de l'environnement (Pays-Bas)	
 La politique déchets vue par l'AMF.....	p8
Interview de Jacques PELISSARD	
Président	
AMF	
 Pré-programme.....	p9



Politique déchets : état des lieux

SÉANCE PLENIÈRE 1 :
Plan déchets 2009-2013,
quel bilan à ce jour ?
mercredi 2 octobre 2013, 11h



Bruno GENTY

Président

France Nature Environnement

Analyse de Mr Bruno Genty, président de la fédération France Nature Environnement (FNE) et intervenant à la séance plénière n°1 consacrée au Plan déchets 2009-2013.

La prévention des déchets s'impose a priori au premier rang de la hiérarchie de la politique des déchets. En tant qu'acteur, mais aussi comme observateur avisé de ce secteur, comment analysez-vous le niveau de prise en compte de cette priorité ?

À l'issue du Grenelle de l'environnement, la prévention des déchets a bénéficié d'une plus grande visibilité et de soutiens financiers et méthodologiques lui permettant de réellement émerger comme politique publique dans de nombreux territoires.

La visibilité résultait d'une volonté politique partagée par un ensemble d'acteurs combinée à la mise en perspective d'un objectif négocié et clairement affiché, celui de réduire de 7% le volume de déchets (ce qui correspondait à environ 25kg/hab./an). Les soutiens financiers provenaient très logiquement de l'augmentation de la TGAP (plus on incinérât de déchets, et/ou plus on en déposait en décharge et plus on payait). Les sommes issues de ce volet de la TGAP étant affectées aux politiques de prévention des déchets. L'ADEME a été très réactive en fixant un cadre méthodologique et en apportant un accompagnement de formation pour la mise en partage des meilleures initiatives.

De nombreuses collectivités territoriales se sont mobilisées pour intégrer un axe prévention déchets en complément de leurs efforts de valorisation et de traitement des déchets. Pour certaines ce

fut parfois un effet d'aubaine. Celles-ci se sont engagées sans toujours mettre en œuvre des moyens complémentaires à ceux apportés via l'ADEME. Pour la grande majorité des collectivités, l'intérêt environnemental et très rapidement les intérêts sociaux de cette politique ont été appréciés. Maintenant, pour les collectivités pionnières, c'est l'intérêt économique qui est recherché (activités de proximité : réemploi, réparation, économie des services via la mise en partage d'équipement, emballages navettes...).

En conclusion on peut dire que la prévention des déchets – je préférerais que l'on parle d'évitement des déchets – est une réalité dans les territoires où elle a commencé à se faire une très bonne place jusqu'à favoriser des maillages avec d'autres politiques publiques.

Quels sont selon vous les principaux freins à desserrer, et/ou les principaux leviers à actionner, pour aller plus vite et plus loin en la matière ?

Je pense à 4 axes d'intervention nécessaires :

1. J'ai parlé de soutiens financiers et méthodologiques aux territoires. Il faut poursuivre en amplifiant le transfert vertueux amorcé par la TGAP (arrêter les exonérations, notamment celles qui sont une prime à l'immobilisme).



Suite page 3



Bruno GENTY

Président

France Nature Environnement

2. Mais il faut maintenant fixer un nouveau cap, de nouvelles ambitions et cela dans une approche par filière de produits. Cela veut dire un nouvel objectif global de réduction des quantités de déchets. Ce cap doit être étayé par :

- des objectifs d'évitement sur des produits ou des familles de produits. Autrement dit, assumons sur quels produits nous souhaitons intervenir pour éviter, limiter et retarder l'apparition des déchets qui en sont issus (allongement de la durée de vie, substitution d'une acquisition par des services, réemploi).

- des objectifs d'évitement articulés avec ceux fixés pour le recyclage des matériaux présents dans les déchets. Les objectifs d'évitement et les objectifs de valorisation sont complémentaires (produire moins de déchets, puis mieux recycler ceux produits). Sinon on peut comprendre qu'un gestionnaire du tri cherche à faire du chiffre ! *Pourquoi éviter la production de déchets si c'est seulement ma quantité de matériaux récupérés sur mon territoire qui est prise en compte pour évaluer mes performances ?*

3. Cette articulation prévention/recyclage m'amène à un point central des enjeux. 1992 a vu la naissance du 1^{er} dispositif REP. Cela a contribué à faire émerger une économie du recyclage. Cette économie est à consolider et c'est très logiquement un des chantiers pris en compte dans le thème sur l'économie circulaire qui est à l'ordre du jour de la prochaine Conférence environnementale. Concernant la prévention, volet prioritaire en termes de hiérarchie réglementaire et d'attente de la population, il reste à construire une économie du prolongement de la durée de vie

des produits. Cela veut dire identifier les acteurs et activités qui y contribuent et, comme pour le recyclage, avec l'objectif de développer ces activités, disposer du soutien d'un dispositif financier associé à la mise sur le marché de l'ensemble des produits. Seul un dispositif associé à la mise sur le marché des produits a la capacité de faire bouger sérieusement les acteurs économiques, notamment en encourageant les efforts faits par ceux qui innovent.

4. Enfin la séquence amorcée en 2009 a, comme je l'ai dit, vu une forte mobilisation des collectivités qui, pour les programmes locaux de prévention, se sont principalement adressées à leurs populations. Il faudrait rendre visible et développer la prévention des déchets d'entreprises et des activités des services publics. Regardons les proportions respectives de la production de déchets par grands secteurs ... il faut passer à la vitesse supérieure. Encore une fois on ne part pas de rien parce que des collectivités pionnières ont su mobiliser leurs services et des entreprises. Mais quid de l'engagement par secteurs d'activités par branches professionnelles ? Ce serait une reconnaissance des initiatives prises par certains et un défi à relever pour les autres.

Ce que je viens d'évoquer fait partie des attentes des professionnels de la prévention au travail dans les collectivités. Un exemple : après l'élaboration dans les territoires d'annuaires des réparateurs, de mise à disposition des citoyens de « bons de réduction » pour faire réparer, quels sont les engagements des fabricants/metteurs sur le marché pour que les produits soient plus robustes, évolutifs, réparables ?

C'est à cela que le prochain Plan National de Prévention des Déchets doit apporter des réponses.





Bruno GENTY

Président

France Nature Environnement

En matière de mobilisation du grand public, et notamment en matière de lutte contre le gaspillage alimentaire, quelles actions - existantes ou à créer - préconisez-vous ?

Lutter contre le gaspillage alimentaire est un chantier indispensable. Nous avons largement, en tant que fédération environnementale, contribué à le faire inscrire à l'agenda politique et c'est tout à l'honneur du ministre Guillaume Garrot d'avoir su réunir nombre d'acteurs et d'obtenir des premiers engagements. Evidemment, qui dit « engagements » dit « mesures en devenir » et c'est pour accompagner ces engagements et en faire émerger de nouveaux que FNE accompagne cette dynamique.

La formulation de votre question entraîne une réflexion. Vous avez raison de souligner la nécessité d'une mobilisation « du grand public ». Nous sommes avec le gaspillage alimentaire, comme pour la prévention des déchets en général, à l'articulation de nos modes de production/consommation. Les activités et les acteurs dans les deux champs doivent faire évoluer leurs pratiques. Oui il faut, en tant que consommateur, changer notre regard sur le calibrage des produits, être attentifs aux quantités achetées et « savoir cuisiner les restes », pour reprendre quelques « petites attentions » que chacun d'entre nous

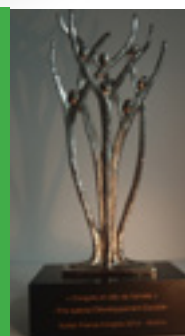
pourrait avoir. Mais en tant qu'association environnementale, nous avons souligné et continuerons à le faire, que le gaspillage alimentaire se situe « à tous les étages ». Il nous faut donc mettre en débat, dans le respect de tous les acteurs, certains modes de production/distribution. Il nous faut identifier des dispositifs de production et de distribution qui, dans leur organisation, conduisent l'ensemble des acteurs à moins gaspiller. Et que, par exemple, se développent dans les territoires des « passerelles » qui relient producteurs locaux et consommateurs. Concrètement, on peut évoquer la restauration collective dans les collèges et les maisons de retraite. Oui il faut sensibiliser le grand public afin de montrer que les enjeux sont importants, d'un point de vue environnemental, mais aussi économique et social. Oui, il faut un accompagnement dans l'évolution des comportements (ex. partage de savoir-faire). Mais il faut que des alternatives permettent de consommer autrement. Il faut que ces alternatives existent, soient visibles et accessibles au plus grand nombre. C'est un enjeu social fort. C'est pour cela qu'il faut que les acteurs économiques soient plus actifs dans l'émergence de ces alternatives. Et donc que les pouvoirs publics aient l'ambition de mettre en place des leviers, dans le but d'accélérer l'émergence de ces alternatives.

Site internet du FNE :
www.fne.asso.fr

*** Prix 2012 :**

Dans le cadre de l'organisation des «Rencontres France congrès»,
Les Assises des Déchets ont reçu
le trophée Développement durable 2012.

France Congrès est l'association des maires des villes de congrès
qui oeuvre pour le développement du tourisme d'affaire.





Les axes opérationnels de la nouvelle politique déchets

SÉANCE PLENIÈRE 1 :
Plan déchets 2009-2013,
quel bilan à ce jour ?
Mercredi 2 octobre 2013, 11h



Christine CROS

Chef du bureau planification & gestion des déchets
Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie

Dix jours après la Conférence environnementale des 20 et 21 septembre, les Assises des Déchets promettent de faire le point des axes pivot de la nouvelle politique déchets. Les problématiques très opérationnelles de la hiérarchie des modes de traitement, mais aussi la question des modèles de transition à organiser vers une meilleure valorisation matière ou vers des modèles performants d'économie circulaire, seront au cœur des débats de Nantes.

« C'est une séquence très riche de réflexion et d'élaboration partenariale qui va se boucler aux Assises des Déchets » relève Christine Cros, en charge des enjeux planification/gestion des déchets au MEDDE et pilote de la séance plénière introductive des Assises de Nantes. Après la mise en avant de la thématique déchets lors de la première édition de la Conférence environnementale, un processus de concertation très actif s'est mis en place, singulièrement autour du Conseil National des Déchets. Il aboutit en septembre lors de la seconde édition de la Conférence environnementale, puis en octobre aux Assises des Déchets.

Au fil des sept ateliers* de cette concertation, les parties prenantes ont affirmé des priorités partagées : les perspectives de l'économie circulaire d'abord, notamment en termes d'activité et d'emploi, et donc la priorité à donner à la valorisation matière.

« Pour tous les acteurs, les scénarios convergent, mais il reste bien sûr à organiser la transition des modèles,

représenté Christine Cros. De façon pragmatique, il apparaît par exemple qu'on ne pourra pas du jour au lendemain évacuer la valorisation énergie et que donc un premier enjeu, transitoire, est celui de l'optimisation de ce mode de traitement. Cela s'illustre très bien par la mise en place de la filière REP¹ ameublement qui offre de belles perspectives de valorisation matière à terme mais qui dans un premier temps réorientera des flux en valorisation énergétique».

Les Assises des Déchets permettront en tous les cas de faire le point de ces stratégies. S'appuyant sur l'analyse des résultats acquis à travers le Plan Déchets 2009/13, les débats de Nantes devraient tracer les enjeux d'avenir et la feuille de route des déchets, et contribuer ainsi à l'élaboration d'un nouveau « Plan Déchets 2020 ».

*Prévention, économie circulaire, positionnement des modes de traitement, filières REP¹, financement du service public, déchets des entreprises, déchets du BTP.

¹Responsabilité élargie du producteur.

Site internet du MEDDE :
www.developpement-durable.gouv.fr

* Les médias soutiennent les 12^e Assises des Déchets

Techniques - Sciences - Méthodes (ASTEE), Environnement Magazine et Recyclage Récupération (Victoires Editions), Environnement et Technique et Actu-environnement.com (Cogiterra), Techni.Cités (Territorial), Ecollectivités magazine, Les Cahiers de l'Environnement, Décisions Durables, Le Journal de l'Environnement, Terra eco, Dechetcom, Déchets Infos, Enviro2B, Myjobdurable, AFITE, EPE, Inforisque.info





Wilma MANSVELD

Secrétaire d'Etat

Ministère néerlandais de l'infrastructure et de l'environnement

Les Pays-Bas ont encouragé avec succès une culture du recyclage. Analyse des actions menées, des résultats atteints et des projets en cours par Wilma Mansveld.

Les Pays-Bas figurent parmi les pays dont l'Union européenne plébiscite le mode de traitement des déchets*, notamment le recyclage. Pouvez-vous expliquer les raisons d'une telle performance ?

*(*rapport de la Commission européenne du 7 août 2012)*

Depuis de nombreuses années, notre pays montre la voie en matière de gestion de déchets : environ 78% des déchets néerlandais sont recyclés et 19% incinérés. Seul 3% vont dans les décharges, par opposition à une moyenne de 40% dans l'UE. Ces chiffres soulignent l'engagement de notre pays pour le recyclage, et reflètent le bon sens des affaires de la part des sociétés de traitement des déchets aux Pays-Bas. Encouragées par la politique européenne, elles se développent continuellement et introduisent de nouvelles techniques et méthodes de recyclage. La poursuite d'une meilleure gestion des déchets implique une recherche constante d'innovations et de nouveaux développements.

Il existe plusieurs raisons à nos bons résultats dans ce domaine. On peut citer premièrement, et peut-être la plus importante, la coopération étroite entre l'industrie et les autorités provinciales et nationales. Aux Pays-Bas, nous considérons le fait de travailler ensemble comme un facteur clef pour une gestion efficace des déchets. Le partage clair des responsabilités est une seconde raison. La législation et le plan national de gestion des déchets définissent clairement qui est responsable de quoi.

Une autre raison à notre succès est que nous avons très tôt compris l'importance du recyclage et de la protection de l'environnement. A la fin des

années 60, nous avons découvert que la pollution environnementale aux Pays-Bas était bien pire que nous le croyions. Il en a résulté une législation sectorielle, c'est-à-dire des lois séparées pour chaque type de problème environnemental.

Une 4^e raison est le concept de la responsabilité du producteur, introduit en 1990. Nous avons décidé que les producteurs devraient toujours être responsables de leurs produits lorsqu'ils deviennent déchets. Ceci est devenu plus tard un aspect important dans l'élaboration des législations nationales et internationales comme par exemple pour les VHU ou les DEEE (déchets d'équipements électriques et électroniques). Enfin, les facteurs financiers ont également joué un rôle important comme par exemple la taxe sur la mise en décharge, la responsabilité du producteur sur différents produits et des taux différentiels pour la collecte des ordures ménagères. L'introduction en 1995 de la taxe sur la mise en décharge a donné lieu à une forte baisse des dépôts et des injonctions pour atteindre une utilisation à pleine capacité des installations d'incinération. Par la suite, la taxe a pu être supprimée car les sociétés de traitement des déchets n'avaient plus besoin de cette mesure dissuasive pour recourir à la mise en décharge.

Comment s'articulent les différents modes de traitement des déchets aux Pays-Bas, sachant que l'incinération y est non négligeable ? Comme je l'ai dit auparavant, seul 3% des déchets finissent à la décharge, tandis que 78% sont recyclés. L'incinération n'est donc pas la méthode principale de traitement aux Pays-Bas.



Suite page 7



Wilma MANSVELD

Secrétaire d'Etat au Ministère néerlandais de l'infrastructure et de l'environnement

Le traitement des déchets est déterminé en fonction des flux. Cela prendrait plusieurs pages pour décrire le système entier, aussi je donnerai seulement une brève description. Actuellement, 75% de la capacité de décharge et 60% de la capacité d'incinération sont aux mains des pouvoirs publics. La ville d'Amsterdam, par exemple, dispose de sa propre structure d'incinération. D'autres sont la propriété de municipalités, comme HVC, gérée par 48 communes et 6 compagnies des eaux. Les autorités provinciales sont les actionnaires principaux d'entreprises comme Attero.

Les installations de compostage sont exploitées par des sociétés aussi bien publiques que privées, tandis que des entreprises privées effectuent la plupart des activités de recyclage : le broyage et le tri des déchets du bâtiment et de la démolition, le traitement et le recyclage du verre, du papier et des métaux, et ainsi de suite. La législation, connue sous le nom de «décrets produits », fixe les règles pour la collecte et le recyclage des divers flux de déchets, y-compris les voitures, les pneus, les appareils électriques, les emballages et les piles.

La collecte des ordures ménagères est sous la responsabilité des municipalités. Les autorités locales décident comment les ordures sont collectées et par qui (un service communal ou une entreprise). La collecte de tous les autres déchets est sous la responsabilité des entreprises et de l'industrie.

Quels sont les perspectives et les principaux projets de votre pays en matière de traitement des déchets ? Nous devons changer la façon dont les gens considèrent les déchets en général et progresser vers une économie circulaire et une efficacité des ressources. En réussissant cette transition, le programme «Des déchets aux matières premières» est un instrument clef pour la ligne de conduite. Une économie circulaire signifie la réalisation d'une chaîne fermée au sein de laquelle les différents intervenants se connaissent, se comprennent et se

complètent. Ainsi, lorsqu'un fabricant de pots de fleurs veut utiliser du plastique recyclé, il est essentiel pour le recycleur de savoir à quels critères le plastique doit correspondre et, pour toutes les parties impliquées dans la collecte et dans le tri du plastique, de prendre ces exigences en considération. Une bonne coopération au sein des chaînes est un prérequis.

Le programme « Des déchets aux matières premières » se concentre sur la « meute » et les « chefs ». Ses principaux éléments sont l'utilisation stratégique des impulsions du marché, un cadre législatif dynamique qui promeut une croissance verte ainsi que des innovations et un gouvernement dans le rôle de partenaire de réseau. Les objectifs essentiels du programme sont la création d'instruments législatifs et financiers soutenant la transition vers une économie circulaire, l'encouragement du recyclage des matières brutes secondaires et la création d'un cadre d'innovation et de croissance. Le programme s'adresse également à des chaînes et des flux de déchets spécifiques, il encourage aussi le développement d'impulsions financières et autres aspects commerciaux.

Les Pays-Bas sont aux avant-postes mais des innovations et une coopération accrue sont nécessaires si nous voulons rester en tête. L'augmentation de 50% à 65% des ordures ménagères recyclées est un objectif important. Aux Pays-Bas, chaque personne produit environ 500 kg de déchets par an, ce qui correspond à environ 1,5 kg de déchets quotidiens. Pour le pays entier, cela remplirait quelques 24 stades de foot. Mais nous jetons toujours des matériaux précieux qui pourraient être utilisés dans la fabrication de nouveaux produits. Les autres objectifs importants sont la recherche d'une meilleure collecte, l'amélioration du recyclage de déchets d'emballages, en particulier les plastiques, et le ralentissement ou le bannissement de l'usage des micro-plastiques.





La politique déchets vue par l'AMF

SÉANCE PLENIÈRE 4 :
Défis à relever et
propositions pour l'avenir
Jeudi 3 octobre 2013, 14h30-16h



Jacques PELISSARD

Président

Association des Maires de France

Plus de 20 années de « politiques déchets », rythmées par les débats toujours prospectifs des Assises des Déchets...

Dans votre analyse, quels sont les principaux progrès enregistrés sur cette période ?

La situation institutionnelle, politique, économique et technique a profondément changé. A l'époque, responsabiliser les habitants, les collectivités, les distributeurs et les entreprises semblait incongru, amener les différents acteurs à travailler en partenariat était difficilement imaginable. Organiser un recyclage important des déchets, créer des débouchés pour les produits de collectes sélectives, renouveler les techniques de collecte et de traitement, inventer les dispositifs de tri, mobiliser les citoyens, constituent autant de défis qui ont été relevés par les collectivités. Enfin, la modernisation des équipements de traitement et la lutte contre les décharges sauvages sont aussi importantes pour la préservation de l'environnement.

Et quels sont les principaux domaines de progrès qui restent à mettre en œuvre ?

Une évaluation objective de la politique menée ces 20 dernières années est indispensable. La multiplication des REP nécessite d'introduire davantage de coordination. Le développement du marché des déchets à recycler et l'augmentation conséquente des recettes tirées de la vente des matériaux imposent également une réflexion sur le modèle économique souhaitable et possible.

La réapparition des dépôts sauvages préoccupe les élus, en particulier les maires. Il faut donc mieux cerner les motivations de la population. Nous avons peut-être trop accordé d'attention aux techniques au détriment de la compréhension des comportements et de leur évolution. Enfin, je suis particulièrement attentif au renouvellement du partenariat entre tous les acteurs et à la restauration de la confiance.

Planification et Prévention sont devenus les « mots-clés » des politiques déchets. Comment

jugez-vous la pertinence, et la réalité !, des actions qu'ils induisent ?

Je déplore une tentation de plus en plus nette de passer d'une culture de la concertation et du consensus à une culture de la planification autoritaire. Par ailleurs, la propension de planifier sur des territoires de plus en plus vastes risque de faire perdre de vue les réalités de terrain et les contraintes matérielles. Une planification sans concertation avec les collectivités qui vont la mettre en place a de grande chance de ne pas être suivie d'effet.

La prévention relève du même esprit de lutte contre le gaspillage que la maîtrise de l'énergie. Elle nécessite donc un effort de sensibilisation d'ampleur nationale. Toutefois, elle ne peut pas constituer la seule composante d'une politique nationale de gestion des déchets.

Selon vous, quelles sont aujourd'hui les principales préoccupations « déchets » des territoires, et singulièrement des municipalités : aujourd'hui, et dans les années à venir ?

Aujourd'hui, les principales préoccupations « déchets » dans les territoires sont la maîtrise des coûts, les conséquences de la mise en œuvre de la tarification incitative, la fragmentation des gisements collectés et le devenir des équipements des collectivités. La séparation toujours plus poussée des flux de déchets en fonction de leur nature conduit à augmenter mécaniquement les coûts. Par ailleurs, les déchets recyclables, qui sont susceptibles de permettre de générer des recettes, échappent de plus en plus aux collectivités, notamment dans les REP dites opérationnelles. Les collectivités sont donc face à un double mouvement : une séparation de plus en plus précoce des flux qui fait flamber les coûts et une disparition d'une partie du gisement rentable qui leur laisse les déchets les plus difficiles et les plus chers à traiter.



Site internet de AMF :
www.amf.asso.fr

12^e Assises des déchets

MERCREDI 2 OCTOBRE 2013

- 09h00 Arrivée des participants
- 10h00 Ouverture des Assises
Discours d'accueil
- 10h30 Intervention d'une personnalité
- 11h00 Débat en séance plénière : SP1
Plan déchets 2009-2013, quel bilan à ce jour ?
- 12h30 Déjeuner
- 14h00 Débat en séance plénière : SP2
Prévention : une hiérarchie qui s'impose ?
- 15h30 Pause
- 16h00-18h00 Ateliers techniques parallèles
1. Statistiques : outil de politique publique perfectible ?
 2. Capacités de traitement : un nouveau modèle de dimensionnement
 3. Recyclage : proximité contre industrialisation ?
 4. Comment (bien) valoriser les déchets organiques
- 20h30 Dîner



JEUDI 3 OCTOBRE 2013

- 8h30 Ateliers techniques parallèles
5. Déchets de chantiers : une ressource à creuser
 6. Les perspectives de la valorisation énergétique
 7. Technologies : des nouveaux potentiels à exploiter
 8. Installations nucléaires : du démantèlement aux enjeux de cycle de vie
- 10h30 Pause
- 11h00 Débat en séance plénière : SP3
Planification : superposition ne fait pas raison
- 12h30 Déjeuner
- 14h00 Intervention de M. Sean SPENCER-WORT, chargé du recyclage et de la réduction des déchets, Ville de Bristol
- 14h30 Débat en séance plénière : SP4
Défis à relever et propositions pour l'avenir
- 16h00 Intervention d'une personnalité
- 16h30 Clôture des Assises



ELECTRICITE DE FRANCE MEDDE

ECO-EMBALLAGES

TOTAL

12^e



Assises des déchets

2 et 3 octobre 2013 Cité des Congrès de Nantes

ADEME

DREAL

NANTES METROPOLE

ANDRA

CEA



ASN

PAPREC

SITA FRANCE

CONSEIL REGIONAL DES PAYS DE LA LOIRE

VEOLIA PROPRETE

SECHIE ENVIRONNEMENT

Direction de la publication : Association des Assises Nationales des Déchets

Rédaction : Rue Premion

Crédits photos : Julie Hattu et Assises nationales des Déchets

ISSN 2264-9980

